été accueillie avec empressement. Pour clore la séance, M. Devillars a engagé les assistants à vider une coupe de champagne à la santé de l'illustre chansonnier dont la ville de Roubaix s'honore à si juste titre. M. Nadaud, avec sa courtoisie habituelle, a demandé la priorité pour un toast qu'il proposait à la santé du sympathique président de la Société artistique.

L'assemblée s'est associée de grand cœur à cette double manifestation.

Les sociétaires se sont ensuite retirés confirmés de plus en plus dans la résolution de réaliser l'esprit de leur devise en joignant l'utile à l'agréable.

La grève des tisserands de la Société Anonyme. — Samedi, à neuf heures du matin, une nouvelle délégation de cinq membres s'est présentée à la fabrique, rue de Soubise. Il lui a été fait la même réponse qu'à celle de la veille.

L'adoration solennelle du T.-S. Sacrement a lieu aujourd'hui dimanche en la chapelle de la Visitation. Voici l'ordre des exercices :

6 heures 1/2, première messe; 7 heures 1/2, messe solennelle, exposition du T.-S. Sacrement ; 4 h. 1/2, salut de clôture avec chant du *Te Deum*, et sermon par M. le chanoine Mortreux, doyen de Quesnoy-sur-Deûle.

Une enfant écrasée rue des Longues-Haies. — Samedi après-midi, vers quatre heures et demie, un accident grave s'est produit rue des Longues-Haies. Plusieurs bambins de trois à six ans étaient occupés à jouer sur l'un des trottoirs de cette rue, quand, tout à coup, ils traversèrent la chaussée. A ce moment arrivait, à toute vitesse, la voiture de M. Vandenpol, boulanger. Deux enfants parvinrent à se garer à temps; la troisième, Clémence Vinchon, âgée de 4 ans, alla se jeter dans les jambes du cheval. Malgré les efforts du conducteur pour arrêter le cheval, l'une des roues passa sur le côté gauche de la tête de la pauvre petite.

Une voisine, accourue aux cris de l'enfant, la fit conduire dans la voiture du boulanger, à la pharmacie Boyaval, rue de Lannoy. Comme la blessure était profonde et que le sang s'échappait en abondance, on alla chercher M. le docteur Lepoutre qui donna ses soins et constata que les os de la boîte crânienne étaient fracturés.

M. Lepoutre a fait transporter la blessée d'urgence à l'hôpital, car son état est des plus graves, elle ne survivra probablement pas à ses blessures.

Mme Vinchon, avertie de la terrible nouvelle, vint réclamer sa fille à l'hôpital et la fit transporter à son domicile, quai de Wattrelos, cour Delattre.

Un accident de travail. — Samedi matin, vers huit heures et demie, un charretier de la maison Léon Allart et Cie, Félix Bosquillon, déchargeait un tombereau de charbon devant les caves de l'établissement de la Grande-Rue. La voiture s'étant renversée plus vite qu'il ne s'y attendait, le charretier eut une jambe prise entre le trottoir et le lourd véhicule, et fut blessé grièvement.

On dut recourir aux soins de M. le docteur Druesne, qui le fit admettre d'urgence à l'hôpital.

Félix Bosquillon, célibataire et âgé de 50 ans, demeure au numéro 7 de la rue Fourcroy.

Une femme qui se casse le bras. — Une femme d'une cinquantaine d'années, Mme Joséphine Derveslaeren, employée chez M. Vanhove, fermier à l'Allumette, se rendait vendredi soir, vers sept heures à l'étable avec un veau pour donner à manger aux bestiaux quand elle tomba, dans sa chute elle s'est fracturé le bras gauche. Un médecin, après lui avoir donné des soins, l'a fait transporter, samedi après-midi, à l'Hôtel-Dieu.

Une tentative de vol de zinc. — L'agent Couttenier, de service au poste du Pont Morel, vendredi soir vers huit heures, fut informé que plusieurs gamins avaient pénétré dans un enclos quai de Calais, appartenant à M. Moïse Rogier, entrepreneur rue de Lorraine, pour y voler du zinc.

L'agent se rendit à l'endroit indiqué. A son arrivée, les quatre gamins qui se trouvaient dans l'enclos, prirent la fuite; mais deux d'entre eux, Charles Debracker et Ferdinand Desmettre, tous deux âgés de 11 ans, furent rejoints et écroués.

L'agent constatait ensuite que les gamins avaient mis en tas un certain nombre de feuilles de zinc qu'ils se disposaient à emporter.

Ces gamins avaient déjà volé, dimanche dernier, une certaine quantité de zinc au même endroit, et l'avaient revendu à un marchand de chiffons.

La vente du poisson à Roubaix. — Du 1er au 10 juin, il a été vendu, à Roubaix, 12,102 kilogrammes de poisson.

Une saisie au « Minck ». — Samedi matin, M. l'inspecteur des denrées alimentaires a saisi 40 kilogrammes de crevettes reconnues impropres à la consommation.

Croix. — *Vol et tentative de vol.* — Des malfaiteurs, restés inconnus, ont pénétré, la nuit dernière, en arrachant le soupirail de la cave, dans la maison de M. Forter, épicier, rue d'Hem, où ils ont tout fouillé : ils ont enlevé une montre, une alliance en or, une bague montée sur brillant et une grande quantité d'épiceries.

Ce n'est qu'à son réveil, le matin, vers six heures, que M. Forter s'est aperçu du vol.

La même nuit, on a essayé, par les mêmes procédés, d'entrer dans la cave de M. Père, mécanicien, maison attenante à celle de M. Forter : il est probable que les malfaiteurs auront été dérangés dans leur opération, car rien n'a été enlevé.

La gendarmerie a été prévenue.

— *Une brute.* — Hier après-midi, entrait à l'estaminet Berghman, rue de Lille, un individu passablement ivre. La cabaretière lui fit observer que, dans l'état où il se trouvait, il lui était impossible de lui servir à boire; notre quidam ne voulut rien entendre et commença à insulter la cabaretière qui essaya de le mettre à la porte; mais mal lui en prit, car il se jeta sur elle et se mit à la frapper violemment; celle-ci ne perdit pas courage et parvint à le pousser dehors.

Mais, rendu de plus en plus furieux, l'ivrogne tourna sa colère contre la vitrine qui fut mise en pièces, puis il s'esquiva.

M. Berghman voulut le faire arrêter ; ce que voyant, notre homme détala à toutes jambes. Plainte a été portée.

Flers. — *Un accident mortel.* — Débridé sur cheval devant un estaminet pour le faire manger n'est pas très prudent surtout sur le passage du car. Emile Derome, charretier, en a fait samedi, à onze heures du matin, la triste expérience. A l'estaminet Mulliez, lieu dit la Ville de Roubaix, il avait débridé son cheval et déjeunait lui-même. Au moment du passage du car, le cheval eut peur et prit la fuite. Emile Derome s'empressa de le saisir par la tête pour l'arrêter; malheureusement il tomba et le cheval lui mit le pied sur la figure à la hauteur de l'œil.

On s'empressa autour de lui, on le transporta à l'estaminet et un médecin fut appelé. Mais il ne put que constater le décès, la boîte crânienne était complètement brisée et la matière cérébrale était répandue sur le pavé. La mort avait été instantanée. Derome a été reconduit à son domicile à Saint-Maurice; il laisse une veuve sans enfants.

Lannoy. — *Funérailles.* — Hier, ont eu lieu, en l'église de Lannoy, les funérailles de M. Désiré-Louis-Joseph Lepers, ex-commandant des sapeurs-pompiers ; une foule nombreuse assistait à la cérémonie.

La levée du corps a été faite à 9 heures 1/2; les coins du poêle étaient tenus par quatre membres de la société des arbalétriers dont le défunt faisait partie.

On remarquait, dans l'assistance, un grand nombre de pompiers de Lannoy et des environs.

A 11 heures la cérémonie était terminée.

Hem. — *Fête-concert.* — La société l'*Harmonie de la Citadelle*, organise, pour le dimanche 19 juin, une grande fête-concert dans les jardins de M. Declercq.

Les recettes sont destinées à couvrir les frais qu'occasionnera la participation de cette société au grand concours de musique de Hamm (Nord).

Communications diverses

Enterrements du dimanche 12 juin. — Mme Ingelbrecht, née Bageiu, 3 h. 1/2 Saint-Joseph.

Ecole de natation. — Température de l'eau : 11 juin, 8 heures du matin, 22 degrés 1/2; 5 heures du soir, 25 degrés 1/2.

Collège de Roubaix. — On nous prie de rappeler que l'Assemblée générale et le banquet annuel de l'association amicale des anciens élèves du collège auront lieu le lundi 20 juin. MM. les anciens élèves et membres de l'Association qui, par oubli, n'auraient pas encore envoyé leur adhésion sont priés de l'adresser à M. le secrétaire, 76, rue du Collège.

La Commission administrative de la *Cæcilia roubaisienne* prie ses membres exécutants de se rendre au local de la société le dimanche 12 juin à 2 heures 1/2 précises pour les sérénades à Tourcoing. Leur présence est indispensable.

Aujourd'hui, dimanche 12 juin, de 10 7eures à une heure et de 3 h. 1/2 à 7 h. 1/2, et demain lundi 13 juin, de 5 h. à 7 h. 1/2 du soir, aura lieu au café du *Globe*, la continuation du Concours de tir organisé par l'association amicale des anciens élèves des frères au profit d'une œuvre de bienfaisance.

Résultats des journées des 5 et 6 juin : Maximum 25. Concours entre tireurs étrangers à l'association : 1-24, 1-23, 3-22; entre sociétaires : 1-19, 1-14, 1-13.

Une vingtaine de prix sont déjà parvenus au Comité. Les personnes qui voudraient encourager l'œuvre sont priées d'envoyer les objets qu'elles auront la bonté d'offrir comme prix, aux chers frères directeurs des écoles de Roubaix, 197 rue de Lannoy, 42 rue d'Alsace, 113 rue Pellart, 45 rue Rollin ou rue Bourdaloue.

Le Petit Conseil. — On peut dès le premier âge enrayer la fatale prédisposition héréditaire aux tubercules et à le méningite, en soumettant les enfants délicats, d'une nervosité précoce, au traitement du Rob Lechaux, assemblage pharmacologique cohérent et bien groupé d'agents médicamenteux synergiques, qui tendent au même but : la guérison.

31007d Dr DELACOUR.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

UNE SCÈNE DE SAUVAGERIE

Un de ces exploits dont la frontière est malheureusement trop souvent le théâtre de la part de fraudeurs, s'est produit vendredi soir à 9 heures 1/2 sur la route des Ballons au lieu dit *les Prés*.

Une femme de 42 ans, habitant le Mont-à-Leux, Rosalie Eprieus, venait de quitter Wattrelos, où elle avait passé la journée à travailler, pour retourner chez elle.

En route elle fut rejointe par deux individus, fraudeurs de profession, armés de gourdins noueux, qui commencèrent par l'injurier. La pauvre femme se garda bien de répondre, mais son silence eut le don d'exaspérer les fraudeurs. Ils se jetèrent sur elle, la renversèrent sur le pavé et se mirent en devoir de l'assommer. Lorsqu'ils furent las de frapper ils s'éloignèrent de quelques mètres et donnèrent un coup de sifflet.

Mme Eprieus, effrayée d'un signal, fit tous ses efforts pour se relever et échapper aux adversaires nouveaux qui allaient survenir, mais elle n'eut pas le temps de fuir. Avant qu'elle eût pu se redresser, elle retombait comme une masse sous les coups redoublés d'une douzaine d'individus qui venaient d'accourir et qui s'acharnaient contre elle. Puis, non contents encore, les malandrins la saisirent qui par la tête, qui par les bras, qui par les jambes et la précipitèrent dans le Riez.

L'eau étant peu profonde par ces temps de sécheresse, Mme Eprieus, quoique à moitié morte, parvint à sortir de l'eau du côté opposé à celui où se trouvaient ses agresseurs.

Mais ceux-ci enjambèrent le riez et la saisissant de nouveau la repoussèrent dans l'eau la tête en avant, pendant que les uns la frappaient de leurs bâtons, les autres lui lançaient des pierres, des mottes de terre, etc., et tous criaient:

« C'est elle qui nous a dénoncés, il faut qu'elle y passe! »

La pauvre femme parvint cependant encore à sortir du côté opposé, et de nouveau, ses agresseurs recommençant leur manœuvre, repassèrent le riez et la retancèrent à l'eau pour la troisième fois, tout en la frappant de leur bâton.

A ce moment, un de la bande trouva que la correction suffisait, et émis l'idée de la laisser aller. Les autres refusèrent, déclarant qu'il fallait absolument qu'elle restât dans l'eau.

Cependant le premier n'en tint pas compte : il tendit son bâton à la victime pour l'aider à sortir de l'eau.

Mais ce n'était pas tout pour la malheureuse femme. Les autres se jetèrent de nouveau sur elle, et la traînèrent, par ses cheveux, l'espace de 30 à 40 mètres jusque dans un chemin détourné, afin que ses cris ne puissent être entendus des passants. Puis, après l'avoir de nouveau frappée à tour de rôle, ils l'abandonnèrent sans connaissance. Il y avait plus d'une heure qu'ils martyrisaient la malheureuse.

Trois quarts d'heure après la scène, un des agresseurs, du nom d'Omer, revint auprès de sa victime. Elle avait repris quelque peu connaissance mais ne pouvait se relever. La malheureuse pleurait. C'est alors qu'Omer lui dit : « Si tu pleures encore, je te tue. »

Et devant cette menace, elle retomba inanimée.

C'est là, toujours inanimée, que ce matin, à 6 heures, des ouvriers se rendant à leur travail, la trouvèrent dans un état impossible à décrire.

Les vêtements en lambeaux, les cheveux arrachés, la tête, la figure ne formant qu'une plaie, les bras et tout le corps noirs d'ecchymoses, et par-dessus tout une jambe brisée.

Les passants relevèrent la victime et la transportèrent dans une maison voisine, où on lui prodigua les premiers soins. Puis on avertit la gendarmerie et on fit appeler un médecin qui ordonna le transport immédiat de la victime à l'Hôtel-Dieu.

Un détail qui dénote l'audace de ces individus : pendant qu'on soignait la malheureuse, avant l'arrivée de la gendarmerie, un des deux premiers agresseurs, le nommé Brulois, s'est présenté devant sa victime et lui a demandé s'il l'avait frappée.

La pauvre femme, plus morte que vive, n'osa répondre. A ce moment Brulois aperçevant la gendarmerie de Wattrelos, prit vivement le chemin de la frontière en s'écriant: Tu en as eu, mais tu en auras encore.» Une enquête a naturellement été ouverte et la gendarmerie espère mettre d'ici peu de jour, la main sur cette bande d'écumeurs de grand chemin.

Carrousel. — C'est dimanche 19 juin que doit avoir lieu le carrousel que nous avons annoncé.

TOURCOING

Le Conseil municipal a clos, dans une séance, samedi soir, la série des questions à l'ordre du jour de sa session ordinaire de mai. Nous donnons plus loin le compte-rendu de cette réunion qui n'a d'ailleurs donné lieu à aucun incident bien marquant.

Le lin. — La récolte de ce précieux textile est, paraît-il, bien compromise dans nos environs ; cette plante, pour arriver à son entier développement, exige beaucoup d'humidité, et on sait le temps que nous avons eu depuis plus de deux mois ; aussi la floraison s'est-elle produite, alors que la tige n'avait que trois ou quatre paumes, pour la plupart des champs ensemencées.

Cela est d'autant plus fâcheux que beaucoup de cultivateurs, pour profiter des bénéfices de la loi du 13 janvier 1892, s'étaient décidés à s'occuper de nouveau de la culture du lin, culture autrefois très florissante et très rémunératrice dans nos contrées, mais qui, depuis un quart de siècle, allait toujours en s'amoindrissant d'année en année.

Il résulte d'un tableau affiché à la mairie que 29 cultivateurs de Tourcoing ayant ensemencé plus de 20 hectares, se sont fait inscrire pour avoir droit à la prime, conformément au décret du 13 avril dernier,

La société protectrice des animaux. — Nous avons indiqué déjà, pour Roubaix comme pour Tourcoing, les récompenses accordées par cette société sur l'initiative de son dévoué et sympathique correspondant M. Irénée Fourré.

Mais l'action de M. Fourré ne s'est pas limitée à nos deux villes : elle s'est étendue à tout le département et même à quelques départements voisins.

C'est ainsi que notre concitoyen a obtenu : pour Lille 4 médailles de bronze et 27 mentions honorables; pour la Madeleine 2 mentions honorables; pour Armentières 3 mentions honorables; pour Béthune 2 médailles de bronzes et 2 mentions honorables; pour Hazebrouck 1 médaille de bronze; pour Calais 1 médaille d'argent, 6 médailles de bronze et 13 mentions honorables; pour Abbeville 1 médaille de bronze; pour Amiens 4 médailles de bronze, 14 mentions; pour Boulogne 3 médailles de bronze, 8 mentions; pour Cambrai 1 rappel de médaille de vermeil, 1 médaille de bronze, 2 mentions; pour Dunkerque 1 médaille d'argent, 2 de bronze et 7 mentions; pour Saint-Quentin 1 médaille d'argent, 1 rappel de médaille de bronze, 4 médailles de bronze, 5 mentions.

En résumé, M. Fourré a fait décerner : 1 rappel de médaille de vermeil, 3 médailles d'argent, 2 rappels de médaille d'argent, 6 rappels de médaille de bronze, 37 médailles de bronze, et 109 mentions honorables.

L'activité déployée en toutes circonstances par M. Irénée Fourré nous semble devoir le désigner pour une distinction toute particulière.

Le concours de géographie. — Le comité local de la Société de géographie nous prie de rappeler aux intéressés que le concours annuel aura lieu le jeudi 7 juillet prochain.

La liste des concurrents sera close le 22 juin prochain ; les jeunes gens qui désirent prendre part au concours sont invités à se faire inscrire dans le plus bref délai chez le secrétaire du comité, M. J. Petit-Ledac, 42, rue des Poutrains,

Les autorisations de bâtir. — MM. Henri Wagnon, une maison, rue de Gand ; Haquette-Vandaume, trois maisons, rue de Gand ; Louis Malfait, une maison, rue de Gand : Fontaine-Delattre, une maison, rue de Gand ; Deschenacker, une maison, rue de Paris : Félix Lorthois, un mur à l'extrémité du canal ; Gosman-Gadenne, mur de clôture longeant le Chemin de halage ; Delannoy, un mur de clôture, rue du Tilleul ; Emile Cadeau, une clôture, rue du Tilleul ; Testelin, quatre maisons, rue de Roncq ; Debrabant, un bâtiment, rue du Clinquet.

Jean-Baptiste Flipo, une clôture rue des Piats; Dupont-Jacquart, une maison rue Ste-Barbe ; Adolphe Duquesnoy, un bureau rue Chanzy ; Jules Bourgois, une maison rue du Virolois ; Roussel-Mullié, une maison à l'angle des rues de Gaston et Winoc-Duplouy ; Hector Catel, un mur de clôture rue du Blanc-Seau; Henri Duvillier, un mur de clôture au contour de la Chapelle-de-la-Marlière ; Parent, deux maisons rue Castel ; Lerouge-Mulliez, une maison rue de la Lainerie ; Chantry-Houzel, deux maisons rue de Roncq.

Du pétrole dans un puits. — Est-ce un acte de mauvais gré, une vengeance ? Nous nous contenterons d'exposer les faits. Il y a deux mois environ, un marchand de pétrole déménageait d'une maison près de la gare des Francs, maison qui était ensuite louée à un cabaretier. Tout d'abord on ne se plaignit pas de l'eau du puits. Mais plus tard elle devint mauvaise et les personnes qui en usaient se trouvèrent fort incommodées. Le mal alla toujours en empirant au fur et à mesure que le niveau de l'eau s'abaissait par la sécheresse. Le cabaretier enleva la pierre du puits et puisa un seau; il y avait au moins les 2/3 de pétrole. Il est vrai que le pétrole étant beaucoup plus léger que l'eau, surnage. Il règne dans la cave une telle odeur qu'on n'y peut rien conserver. Quand le marchand de pétrole habitait la maison, il avait son magasin dans le jardin à 15 mètres du puits. La gendarmerie a ouvert une enquête.

Bismarck au poste. — Ce n'est pas la première fois que nous avons à nous occuper de Victor Martens, âgé de 19 ans, plus connu sous le nom de « Bismarck. » Il est journalier à ses heures et demeure rue Auber. Dans la nuit de vendredi à samedi le garde Lorthiois le rencontra rue de Gand en état complet d'ivresse. Bismarck qui n'aime pas la police se jeta sur l'agent et chercha à le terrasser. C'est avec beaucoup de peine et après avoir reçu nombre coups de pied et de poing que la garde a pu conduire son homme au poste. Martens a déjà subi 6 condamnations ; quatre en simple police, une pour fraude et une à 10 jours de prison pour outrages et rébellion. Il a été conduit à Lille samedi après-midi.

Mouveaux. — C'est par erreur que nous avons écrit le nom de M. Duhamel dans le compte-rendu du conseil municipal. Quant à 7 h. 1/2 pour 9 h. 1/2, on a compris que c'était une erreur d'impression.

— *Les vols de Mouveaux.* — Le premier de ces vols dont nous avons parlé vendredi a été commis au préjudice de M. Charles Caquant et non Tacon, épicier au haumon des Duriez, fort Bataille. Là les voleurs n'étaient que six. Chez M. Delannoy-Lepers, place de l'Eglise on en a compté dix. Ils étaient déjà dans la cave quand on les a entendus. Le docteur Gudez éveillé par le bruit s'était mis à sa fenêtre armé de son revolver. L'un des rôdeurs était près de sa porte, paraissant lire sa plaque. En un clin d'œil toute la bande disparut en franchissant la haie d'une pature voisine.

LILLE

Le 13e Congrès des Sociétés de Géographie. — Nous avons annoncé que M. Chevin-Desplats avait été chargé de représenter le ministre de l'instruction publique au 13e Congrès national des sociétés françaises de géographie. Ce Congrès se tiendra à Lille et commencera le lundi 1er août, pour se terminer le samedi suivant. Le dimanche on fera probablement une excursion aux ports du nord : Dunkerque, Boulogne et Calais.

Le Congrès sera présidé par M. Paul Cambon, ambassadeur de France à Constantinople, ancien préfet du Nord.

Conseil supérieur du travail. — Sur la liste des membres du conseil supérieur du travail nommés pour deux ans nous relevons, outre le nom de M. Paris, de Tourcoing, que nous citons plus haut, ceux de MM. Pierre Legrand, député, membre sortant; et Charles Seydoux, président du conseil général du Nord.

Découverte d'un cadavre. — Samedi, la police de Lille était prévenue qu'une odeur insupportable s'exhalait d'une chambre située au troisième étage de la maison portant le n° 3 de la rue des Fossés, occupée en grande partie, par M. Tafion, marchand antiquaire. Cette chambre était occupée depuis quatre mois, par M. Emile Grouillon, représentant en vins, qu'on n'avait pas vu depuis plusieurs jours. Lorsqu'on y pénétra, on se trouva en présence d'un cadavre en état de décomposition.

M. Grouillon était complètement habillé. Le bruit d'un suicide a tout d'abord couru dans le quartier; mais, d'après M. le docteur Richard, qui a procédé à l'examen du corps, le décès est dû à une congestion cérébrale. La sœur du défunt qui est domestique au couvent de Wez (Belgique), a été prévenue par dépêche. M. Grouillon était originaire de Roubaix.

Un suicide. — Nous avons annoncé le suicide, dans un hôtel de Lille, de M. Poignard, commis à la direction de l'enregistrement et vérificateur intérimaire à Mons.

L'*Organe de Mons* nous apprend la cause de ce suicide : M. Poignard était devenu l'habitué d'un café de Mons où l'on jouait beaucoup, et il avait fait des pertes considérables au « pocker ».

Concerts et Spectacles

Les concerts publics. — Voici le programme du concert qui sera donné, dimanche 12 juin à Barbieux, et jeudi 15 juin, place de la Liberté :

Première partie. — *Grande Fanfare :* Allegro militaire, X... ; *Le Cid*, J. Massenet; *L'Alenconnaise*, Nivert.

Deuxième partie. — *Les Mélomanes : L'adieu des Pêcheurs*, de Saintis; *Les chants lyriques de Saül*, de Gevaert.

Troisième partie. — *Grande Fanfare : Lakmé*, Léo Delibes; *Loin du Bal*, Gillet; Grande marche triomphale, Vanremoortel.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance du 11 juin 1892

Présidence de M. V. Hassebroucq, maire.

La séance est ouverte à 8 h. 30.

Sont présents : MM. V. Hassebroucq, maire ; Diéval, adjoint ; Masure, Honoré-Dumortier, Ducoulombier, Salembien, Sénélar, Honoré-Colson, Delavaivre, Dhal-Dessy, Dupont-Chopart, Strael, Delphin Dumortier, Goube d'Anzin, Despinoy, Paris, Jubaru, Hersin, Cruque, Leplat, Delcroix, Tack.

Excusés : MM. Lehoucq, Sasselange, Lefrançois, Rasson, Honoré d'Halluin Bron, Didry, Delva, Glorieux.

M. Dramais, secrétaire-général de la Mairie, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. La rédaction de ce procès-verbal est adoptée sans discussion.

« *La Vie du poète* » à l'*Opéra*. — M. Gustave Charpentier a adressé quelques invitations à l'administration municipale pour l'audition de son œuvre à l'Opéra. Le Conseil vote des remerciements à M. Charpentier.

Traitement des gardes-champêtres. — Sur le rapport de M. le maire le conseil vote l'imposition de 1 centime 1/4 à l'effet de pourvoir au traitement des gardes-champêtres.

M. Dupont-Chopart a cependant déclaré qu'il ne voterait pas l'imposition et il proteste contre le mode de direction imprimé au service de la police dans son quartier.

M. Dhal-Dessy déclare s'être abstenu parce qu'il n'avait pas saisi la portée du vote qu'on lui demandait.

M. le maire lui explique que cette imposition est nécessaire parce que les ressources ordinaires sont insuffisantes.

M. Dhal-Dessy.— Nous sommes déjà fort imposés.....

(Quelques amis interrompent la phrase commencée).

M. Dhal-Dessy demande si les rapports ne pourraient pas être remis à plus tard afin que les conseillers aient la séance, ce qui leur permettrait de se rendre bien compte des questions qui leur sont soumises.

Chemins vicinaux. — Autre imposition de huit centimes pour l'entretien des chemins vicinaux. Celle-ci est adoptée sans soulever d'observation.

Budget supplémentaire des chemins vicinaux. — Le Conseil prend une délibération d'ordre réglant l'emploi d'un reliquat de 57,000, des travaux de pavage au *Beau Séjour*, au Pont de Neuville, à la rue de l'Union, à la rue Cadeau, et à des réparations à déterminer ultérieurement pour lesquelles on peut encore disposer de plus de 16.000 francs.

Création des ressources vicinales pour 1893. — Nouvelle formalité, imposée par la loi, avant pour but de prévoir les ressources vicinales pour 1893. Ces ressources sont évaluées à 19,000 fr.

Echange de terrain. — M. Hercelle-Lerustre propose de céder à la ville une parcelle de terrain sise derrière la Poissonnerie contre une autre parcelle contiguë à sa propriété. Cette proposition sera étudiée par les commissions de la voirie et des halles.

Suppression de la Placette. — Ce passage relie, comme on sait, la rue Saint-Jacques à la rue du Collège. Deux propriétaires riverains ont demandé la suppression. M. le directeur de la voirie est d'avis qu'il y a lieu d'autoriser les propriétaires pétitionnaires de supprimer ce passage.

Renvoi à la commission de la voirie.

Fanfare du Point-Central. — Le président de cette société sollicite un nouveau subside pour l'achat de costumes. La demande sera examinée par les commissions des finances et des beaux-arts.

Ecole de la rue des Piats. — Les travaux de construction étant presque achevés, il y a lieu de solliciter l'autorité supérieure la création officielle de cette école et la nomination du personnel enseignant.

Une délibération est prise dans ce sens.

Fondation de messes. — Le Conseil est appelé à donner son avis sur un legs constitué par M. Flayelle à charge de faire dire 12 messes basses, aucune chapelle n'ayant été désignée, la famille s'est adressée à celle de Saint-Christophe. Le Conseil de cette dite fabrique a accepté le legs avec sa charge.

L'administration propose d'émettre un avis favorable. — Adopté.

Cimetière de la Croix Rouge. — Le Conseil renvoie à la Commission de la voirie l'étude des plans pour l'établissement des nouveaux bureaux du cimetière.

Ecole de filles du Brun Pain. — Le Conseil approuve le règlement d'achat de terrain.

Société des Crick-Sicks. — Cette société a adressé à l'administration municipale une demande de 1,000 fr. afin de l'aider à couvrir les frais nécessités par le grand concours d'orphéons.

Cette demande sera étudiée par les Commissions des Finances et des Beaux-Arts.

Comptes de fabriques. — Ils sont renvoyés à l'examen de la Commission des Finances.

Creches municipales. — Le Conseil désigne MM. Muller et Tack pour faire partie de la Commission chargée de la réalisation de ce projet.

Nouveau bureau de bienfaisance. — Le Conseil municipal autorise l'administration à passer avec M. Gaillet, de Lille, un marché pour la fourniture d'un calorifère pour le nouveau bureau de bienfaisance moyennant le prix de 680 fr.

Place Charles Roussel. — Le Conseil renvoie à l'examen des commissions de la voirie et des grands travaux de la voirie la proposition de M. Tafin-Binaud relative à la construction d'un estaminet à l'angle de la rue à ouvrir place Charles Roussel.

Arrosage public. — M. Glorieux avait demandé d'augmenter le nombre des tonneaux d'arrosage. Tout en rappelant que l'arrosage incombe aux habitants, M. le Maire propose de renvoyer le vœu à l'examen de la commission de la voirie.

M. Tack fait remarquer que dans bien des maisons on manque d'eau ce qui rend l'arrosage impossible.

M. le Maire estime qu'il y a là une exagération, que les puits ne sont pas taris.

D'après M. Delavaivre l'administration a le devoir de veiller à l'exécution des règlements, mais elle a aussi celui de donner de l'eau. Il propose d'imiter ce qui se fait dans certaines villes, c'est-à-dire laisser couler l'eau le matin, en ouvrant toutes les bouches d'eau.

M. le Maire. — La commission de la voirie avisera s'il y a lieu de faire cette dépense d'eau.

Malgré de nombreuses dénégations, M. le Maire soutient avec beaucoup de chaleur que l'eau ne fait pas autant défaut qu'on le prétend.

Il se plaint avec assez d'aigreur de n'être pas, dans cette circonstance, assez soutenu par la stricte exécution des règlements.

Service des eaux. — Le Conseil ouvre un crédit de 63,366 francs pour la quote-part de la ville dans le service des eaux.

Réorganisation du bataillon des sapeurs-pompiers. — Cette question sera étudiée par une commission spéciale qui sera nommée à la fin de la séance.

Bornes-fontaines. — Le Conseil municipal autorise l'administration de choisir les endroits, d'accord avec la Commission de la voirie, où devront être placées les bornes-fontaines actuellement en réserve.

M. Roux en réclame une à l'angle des rues du Bois et du Clinquet.

M. Despinoy en demande pour plusieurs quartiers populeux, rues de la Latte, de Menin, du Flocon.

M. Garbe d'Anzin fait remarquer qu'il n'en existe qu'une au Blanc-Seau et il en sollite deux.

M. Jubaru plaide pour la Croix-Rouge.

Tous ces conseillers seront entendus par la commission.

Ancien bureau d'octroi rue de Paris. — Cet immeuble mis en adjudication n'ayant pas été vendu, l'année dernière, le conseil charge la commission des finances de baisser la mise à prix.

Horloge à l'Hôtel-de-Ville. — M. Degryse-Werbrouck a fait la proposition de placer au fronton de l'Hôtel-de-Ville une horloge à régulateur électrique moyennant un prix modéré.

Cette proposition est renvoyée à la commission des plans de l'Hôtel-de-Ville.

M. Tack demande qu'on enlève les horloges de la Grande-Place.

M. le Maire sait qu'il avait été décidé de les enlever mais on ne sait qu'en faire.

Rues d'Alsace et de Lorraine. — Les propriétaires riverains ont pétitionné en vue d'obtenir le classement de ces rues.

Renvoi aux commissions de la Voirie et des Finances.

Dons à la bibliothèque. — Plusieurs dons ont été faits aux archives et à la bibliothèque par M. Octave Devaux, archives d'un bataillon de mobilisés dont il était le commandant, par M. Charles Duhamel, par M. Boucher-Cadart, plusieurs brochures renfermant ses discours.

Des remerciements sont votés aux généreux donateurs.

Pêcheurs à la ligne. — Les *Amis Réunis* sollicitent une subvention de 400 fr. pour le concours international de pêche à la ligne qu'elle organise au Blanc-Seau.

Renvoi aux commissions des finances et des fêtes.

Caisse d'épargne. — Le Conseil est appelé à nommer cinq membres du conseil de direction de la caisse d'épargne.

Sont élus : MM. Paul Didry, par 24 voix : Fidèle Carette, 24 voix ; Léon Monnier, 24 voix ; Georges Dervaux, 24 voix ; Honoré-Colson, 21 voix sur 24 votants.

Condition publique. — Le Conseil doit désigner trois membres pour faire partie de la commission de surveillance du Conditionnement. MM. Honoré-Dumortier, Glorieux et Salembier sont nommés.

Commission de réoganisation du corps des sapeurs pompiers. — Cette commission se compose de MM. Glorieux, Sasselange, Tack, Delavaivre, Salembien, Muller, Masure.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du samedi 10 juin.* — COUPS DE COUTEAU. — Dimanche, vers minuit, un cabaretier d'un estaminet du quartier des Treize maisons à Tourcoing, avait mis à la porte deux consommateurs qui se disputaient: Alphonse Libbrecht et Jean-Louis Louisian, âgés l'un et l'autre de dix-huit à dix-neuf ans. Mais à peine étaient-ils sortis que Libbrecht se jeta comme un furieux sur son camarade et lui porta six coups de couteau, le malheureux tomba sans connaissance.

Le garde Denève, averti, s'était avec un collègue, mis à la poursuite de Libbrecht qui avait pris la fuite; on le retrouva caché sous des paillassons à la brigaderie de M. Bréard, rue de la Croix-Rouge. L'inculpé prétend à l'audience avoir été provoqué par son contradicteur ; or, il résulte des dépositions que ce dernier s'était tout simplement refusé à lui payer à boire. Le Tribunal inflige au coupable une peine de six mois d'emprisonnement et 16 francs d'amende.

AMATEURS DE BONBONS. — La directrice d'une maison d'école de Tourcoing avait pu, au tribunal qu'on s'était introduit dans une des classes et qu'on avait enlevé une boîte de bonbons enfermée dans son pupitre. Les amateurs de dragées étaient deux gamins de quinze à seize ans, Philémon Bousmans et Ernest Hamyens, le premier est condamné à un mois d'emprisonnement avec application de la loi Bérenger; quant au second il est remis à ses parents.

UN LITRE DE GENIÈVRE était enlevé de l'estaminet des époux Lebrun, à Tourcoing, par un logeur, Jules N...; avait également participé à la soustraction un camarade du nom d'Alfred T... Celui-ci se trouve sous le coup d'un arrêté d'expulsion : la cause est renvoyée à jeudi en ce qui le concerne; Quant à Jules N...., il encourt une peine d'un mois, avec le sursis à l'exécution.

POUR OUTRAGES envers l'agent Lescouffe et ivresse, Adolphe Deweddre, à Tourcoing, est condamné à dix jours d'emprisonnement et cinq francs d'amende.

STATISTIQUE. — Il a comparu aux trois audiences de cette semaine, vingt-un jeunes gens âgés de moins de vingt-un ans. Me CONFORME.

CONSEIL DE PRÉFECTURE. — *Audience du samedi 11 juin.* — Présidence de M. Facon ; MM. Ruard et Salmon, assesseurs; Am. Graut, commissaire du gouvernement. — Le Conseil a rendu ses décisions dans les diverses affaires qu'il avait mise en délibéré.

POUR L'ÉLECTION A TOURCOING DE M. Glorieux, il est fait droit à la réclamation, d'ailleurs reconnue exacte, de ce dernier : au lieu d'être porté le 28me il passe au seizième rang.

A MAING, c'est M. Jules Barbieux, négociant, qui est proclamé élu.

A SALOMÉ, la lettre de protestation de trois électeurs est reconnue apocryphe, les signataires disant ne pas l'avoir écrite ni revêtue de leur signataire: en conséquence elle est rejetée.

A LAFFRE, où il n'y avait eu qu'une serrure à la boîte servant d'urne, le Conseil en regrettant que cette défectuosité se soit produite, valide cependant les élections, aucune fraude n'étant articulée.

A BETHENCOURT, le protestataire signataire est inconnu dans la commune. — Rejet.

A ESCAUDŒUVRE, le bureau n'avait été composé que de deux membres ; le Conseil en exprimant ses regrets de ce que la chose se soit passée, valide l'élection en l'absence d'autres griefs que de fraude.

A NAVES, deux individus étrangers l'un à l'autre ont épousé deux sœurs : sont-ils beaux frères, inéligibles ensemble, au sens de la loi ? — Non, répond le Conseil, ils peuvent siéger tous deux.

A WAVRIN, il n'y a pas lieu de statuer.

A HORDAIN, on proteste contre l'élection de M. Lefebvre qu'on dit ne plus payer d'impôt dans la commune : or, il aurait encore paraît-il, un domicile valide.

A BUYSCHEURE, l'un des deux beau-frère élu est maintenu, l'autre ayant démissionné.

A SOCX où le garde-champêtre a distribué des bulletins ; tout en blâmant le procédé, le conseil considère l'élection comme valable.

— Le Conseil de préfecture a